





# RESUME DU RAPPORT DE SUIVI SOCIAL

## PERIODE JANVIER A MARS 2020

# PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA) RESUME DU RAPPORT DE SUIVI SOCIAL PERIODE DE JANVIER A MARS 2020

#### 1 RESUME DU PROJET

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire « une nation émergente à l'horizon 2020 », le Gouvernement a mis un accent particulier sur la performance du secteur routier. A cet effet, l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier notamment dans les grands centres urbains constituent un axe privilégié pour l'essor économique du pays.

Ainsi, après la réalisation et la validation en 2014 du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan (SDUGA), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de sa première phase sur la période 2015-2030.

C'est dans ce contexte que la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

De manière générale, ce Projet vise une amélioration des conditions de vie de la population dans sa zone d'influence. Plus spécifiquement, il vise l'amélioration significative de la fluidité routière à Abidjan, la lutte contre la pollution atmosphérique, la diminution du chômage des jeunes et l'amélioration des revenus de la population notamment les femmes opératrices économiques.

Afin de favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente, le Projet a été subdivisé en quatre (4) Composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures
- Composante 2 : Libération des emprises
- Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions

Le coût total estimatif du Projet s'élève à cinq cent quatre milliards neuf cent quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante 504 942 579 460 Francs CFA HT.

#### 2 PROGRES DES TRAVAUX

#### 2.1 Construction du 4ème pont et ses voies d'accès

L'état d'avancement global des activités du chantier durant les trois derniers mois (de janvier à mars 2020) est de **16** % et est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1:** Synthèse des activités de chantier au 31 mars 2020

Activités	Etat d'avancement	
Installation générale de chantier	80% de réalisation	
Construction du pont métallique	100% de réalisation	
Forage des pieux	64% de réalisation	
Semelles	27% de réalisation	
Appuis	14% de réalisation	
Sondage géotechnique	88% de réalisation	
Construction du pont cadre de la voie K78	93% de réalisation	

Les activités de déplacement de réseaux sont en cours et leur état d'avancement est récapitulé dans le tableau ci-après.

<u>Tableau 2:</u> État d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 31 mars 2020.

Concessionnaire Sous-traitants	Etudes	Travaux	Observations	
CI Energie - EKM	10.8 %	10.8%	Le déplacement des réseaux est terminé au niveau de la Culée 0. Au niveau des autres zones, le déplacement ne peut se faire en raison de la non libération des emprises.	
CI Energie - EGICI	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées	
SODECI Assainissement – BETTRADO	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées	
SODECI Eau Potable	7.12 %	7.12%	Le déplacement des réseaux est terminé au niveau de la Culée 0. Cependant, au niveau de la zone des gros camions, le déplacement des réseaux est suspendu en attendant les résultats des études APD qui ont été reprises du fait de la modification du projet en 2x3 voies pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.	
MOOV - AFRIBACOM	30%	30%	Le déplacement des réseaux est terminé au niveau du carrefour Boribana. Pour les autres zones, le déplacement ne peut se fait en raison de la non libération des emprises.	
MOOV - SETELCI	70%	0%		
ORANGE - INNOV TECHNOLOGY	15%	15%	Les emprises ne sont pas libérées	
MTN - STA	40%	0%	Les études d'exécution sont suspendues en attendant la finalisation des études APD qui ont été reprises pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.	
PETROCI - FRANZETTI	100 %	100%	RAS	
ANSUT - RAKALL (Fibre Optique)	90%	0%	Les études d'exécution sont suspendues en attendant la finalisation des études APD qui ont été reprises pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.	
MTN - IHS (Antenne, Pylône)	0%	0%	MTN est toujours à la recherche d'un site pour recevoir le pylône à déplacer.	
DITT/AFRIBACOM (Ministère de l'intérieur, vidéo surveillance)	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées	
Taux d'avancement globale		10.72%		

#### 2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise de travaux est en cours.

- Sélection du bureau de contrôle : le consultant Groupement Oriental Consultant Global Co., Ltd. (OCG)/INGEROSEC Corporation /Études Techniques et Coordination (ETECO) a été retenu. Le PV de négociation a été signé le 20 janvier 2020 et le projet de marché a été transmis le 13 mars 2020 à la JICA pour requérir leur avis.
- Sélection de l'entreprise des travaux : le DAO a été publié le 17 décembre 2019 dans le BOMP et le 19 décembre 2019 dans le journal Fraternité Matin. L'ouverture des offres initialement prévue le 17 mars 2020 a été reportée au 4 mai 2020.

Les différents réseaux impactés ont été identifiés en collaboration avec les concessionnaires MOOV, MTN, Orange, SODECI, CI-ENERGIE, ANSUT et SODECI. Après plusieurs séances de travail, les concessionnaires ont souhaité que le déplacement de leurs réseaux se fasse par des soustraitants avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. L'état de mise en œuvre au 31 mars 2020 est le suivant :

- pour les travaux de MTN, CI-Energie, ANSUT et DITT : la passation des marchés est terminée et les marchés sont en approbation ;
- pour les travaux de MOOV et Orange : la passation des marchés est en cours. En effet, les rapport d'évaluation des offres sont en cours de finalisation.
- pour les travaux de SODECI (assainissement et eau potable) : la passation des marchés est en cours. En effet, l'ouverture des offres reçus des sous-traitants de SODECI est prévue pour le 14 avril 2020.

Le processus de sélection du bureau de normalisation des risques est en cours. En effet, l'ouverture des offres est prévue pour le 03 avril 2020.

## 2.3 Aménagement routiers (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Le processus de sélection des bureaux de contrôle et des entreprises de travaux est en cours.

- Sélection du bureau de contrôle : le rapport d'analyse des offres techniques et financières transmis le 14 Août 2019 à la BAD a fait l'objet d'observations le 24 décembre 2020. Le rapport révisé après le réexamen des offres par la COJO a été retransmis pour avis à la BAD le 27 février 2020.
- Sélection de l'entreprise des travaux : après l'ouverture des offres le 15 mai 2019, l'ANO de la DMP sur l'attribution a été obtenu le 13 février 2019. Toutefois, la BAD a émis le 20 décembre 2019 un avis objection sur ledit rapport. Un rapport revu a été transmis à la BAD le 27 mars 2020.

Les devis et les plans des différents concessionnaires (MOOV, CI-ORANGE, SODECI AEP, CI-ENERGIE, ANSUT, PETROCI et MTN) dans le cadre des déplacements des réseaux sur les différentes voies sont disponibles et ont été inclus dans le dossier d'appel d'offres des travaux d'aménagement desdites voies.

#### 2.4 Aménagement connexes

Au cours de ce trimestre, les activités suivantes ont été réalisées par l'unité ACRI :

- Renforcement des capacités de la Division de la planification urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA): le 11 mars 2020, au cours d'une réunion présidée par le nouveau Task Team Leader (TTL) des projets d'infrastructures routiers, la Banque Africaine de Développement a informé la coordination du PTUA que le budget alloué à cette activité de renforcement des capacités est de 30 millions de F CFA. Face à cet écart entre le budget initialement alloué à cette activité et le budget proposé, une requête en vue de l'augmentation du budget initial sera adressé à la BAD pour avis;
- Elaboration de Plan d'Urbanisme de détail (PUD): après l'ouverture des offres techniques le 30 janvier 2019, les ANO de la DMP et la BAD sur l'attribution ont été obtenu le 09 avril 2019 et 20 novembre 2019. Ainsi, l'ouverture des offres financières s'est faite le 10 décembre 2019. L'ANO de la DMP sur le rapport combiné d'analyse des offres a été obtenu le 23 janvier 2020. Ainsi, il a été transmis à la BAD le 05 mars 2020 en vue de requérir leur avis.

- Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan: l'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) a été obtenu le 16 mai 2018. Toutefois, la BAD a formulé plusieurs avis d'objection dont le dernier est en date du 18 janvier 2019. Les observations de la BAD ont été prises en compte et la DP révisée a été transmise à la BAD depuis le 11 juillet 2019. Malgré les relances, la Cellule de Coordination du PTUA est toujours en attente de l'avis de la BAD;
- Etude de faisabilité pour la mise en place de lignes BRT: L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été par la suite publié dans le BOMP du 24 septembre 2019 et l'ouverture des dossiers a eu lieu le 18 octobre 2019. L'ANO de la DMP sur la liste restreinte a été obtenu le 29 novembre 2019. Le projet de DP sera transmis pour avis de la DMP en avril 2020;
- Elaboration d'un Plan de circulation du grand Abidjan: les ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) ont été obtenus le 13 juillet 2018 et le 10 octobre 2018. Après plusieurs avis d'objection, la BAD a finalement donné son ANO le 16 décembre 2019. Ainsi, les lettres d'invitation ont été adressées aux consultants short listés pour le dépôt de leur offre prévu pour le 10 Avril 2020;
- Evaluation et amélioration de la qualité de l'air : les ANO de la DMP et de la BAD sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) ont été obtenu le 15 mai 2018 et le 09 octobre 2018. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 07 décembre 2018. L'ANO de la DMP sur le rapport d'analyse des offres techniques a été obtenu le 04 mars 2019. Toutefois, la BAD a fait une avis d'objection le 29 janvier 2020. La COJO s'est réuni en mars 2020 pour réexaminer les offres. Le rapport d'analyse révisé sera retransmis à la BAD pour avis en avril 2020 ;
- Elaboration d'un règlement général de la police du stationnement et du cahier de charge pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aire de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan: l'ANO de la DMP sur l'AMI a été obtenu le 19 septembre 2019. Toutefois, la BAD a donné un avis d'objection sur les termes de références (TDR) le 03 novembre 2019. Les TDR revus ont été retransmis à la BAD le 17 décembre 2019;
- Audit de la sécurité routière: L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 25 octobre 2019. L'analyse des dossiers a permis de constater que seulement deux entreprises remplissent les critères d'éligibilité. Selon les procédures de passation des marchés, la liste restreinte doit être constituée de 6 entreprises. Vu que le nombre d'entreprises éligibles après ouverture des dossiers est en deçà du nombre prescrit dans les procédures, la CC/PTUA a adressé le 3 décembre 2019 un courriel à la BAD pour une demande de liste restreinte à consulter. Par ailleurs, le 29 janvier 2020, l'OSER a transmis une liste de quatre consultants qui ont été contacté par mail mais aucune offre n'a été transmise. Face à cette difficulté, un courrier a été adressé le 19 mars 2020, à la BAD pour expliquer la situation de blocage et solliciter son orientation;
- Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire: L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 29 octobre 2019 et la CC/PTUA n'a réceptionné que trois offres. Face à l'insuffisance des offres réceptionnées, la CC/PTUA a adressé le 8 novembre 2019 sur recommandation de la BAD, un courrier au Ministère de l'Education Nationale et à l'OSER en vue d'obtenir des listes de consultants à contacter. Sur une liste de quatre consultants proposés le 29 janvier 2020 par l'OSER, un seul consultant a transmis une offre technique et financière portant à quatre le nombre d'offres réceptionné par la CC PTUA. L'ouverture des plis a

été faite et il ressort de l'analyse des offres qu'aucun consultant ne remplit les conditions requises.

- Mise en place de système intelligent de gestion du trafic et la formation des agents et de 50 jeunes à la gestion du trafic et maintenance des feux tricolores: la BAD a demandé le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le district d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Cette harmonisation de cinq projets vise une réalisation optimale des activités prévues, dans la mesure où celles-ci ne peuvent être exécutées séparément en raison de leur connexité et leur complémentarité.
- Appui aux activités génératrices de revenu pour 3000 femmes: un projet de convention a été élaboré par la CC PTUA et transmis le 4 Avril 2019 au bureau local de la FAO basé à Abidjan;
- Acquisition de matériel roulant pour l'unité de régularisation de la circulation (URC): l'entreprise CACOMIAF a été retenu pour la livraison de cinquante (50) scooters et vingt (20) motos et l'entreprise New Sites motors pour la livraison de dix véhicules de type 4x4 pick up et 15 véhicules de transport des troupes. La CC PTUA est en attente de la livraison des engins roulants.

#### 3. PRINCIPAUX POINTS SOCIAUX

Le processus de déplacement involontaire des personnes affectées par le PTUA a démarré en 2016 par l'identification des personnes affectées par le Projet. Suite à cette phase d'identification, les rapports du Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) ont été élaborés et revue en août 2018, la dernière revue a eu lieu en juin 2019. Les principaux points sociaux réalisés au cours de ce trimestre sont les suivants :

#### 3.1 Pour le 4ème pont et ses voies d'accès

- *Informations et sensibilisations*: Plusieurs réunions d'informations et de sensibilisation se sont tenues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. En effet, deux types de réunions ont été organisées :
  - **Informations et sensibilisations publiques**: le 03 janvier 2020, l'équipe sociale du PAR/PTUA a rencontré les Propriétaires Résidents (PR) des communes de Yopougon et Attécoubé ayant optés pour le relogement temporaire en vue de les informer sur le mode opératoire dudit relogement.

Les 02 et 09 janvier 2020, l'équipe sociale du PAR/PTUA a rencontré respectivement les PAP vulnérables de Yopougon et d'Attécoubé le même jour, et ceux d'Adjamé. Ces séances avaient pour objectif d'informer les PAP concernées quant aux activités liées au projet et d'appréhender l'état de leur vulnérabilité.

Le 12 février 2020, l'équipe sociale du PAR/PTUA a organisé une réunion d'information et de sensibilisation à Attécoubé avec les bailleurs des quarante-huit (48) propriétaires résidents déjà relogés. L'objectif de cette rencontre a été de donner les raisons pour lesquelles le règlement des loyers des PAP avaient pris du retard. Cette rencontre a été

également l'occasion de présenter l'ONG OIDEL, nouvellement sélectionnée pour l'accompagnement des PAP sur le projet en remplacement de l'ONG FEREADD.

Du 18 Mars au 02 Avril, l'équipe sociale du PAR/PTUA a tenu des séances de sensibilisation et d'informations avec les PR avant le paiement des arriérés de loyer dans le cadre du relogement temporaire.

- Sensibilisation de proximité par visites à domicile des PAP: le 14 et 21 février 2020, l'équipe sociale a effectué des visites à santé 3 dans la commune d'Attécoubé afin d'inviter les PAP n'ayant pas encore négociées à fréquenter les commissions locales en vue des négociations. Ces visites ont également permis de connaître les raisons pour lesquelles ces PAP n'ont pas négocié et de les adresser. Par ailleurs, la visite du 14 février 2020 a permis également de rencontrer des PAP du même quartier et de les rassurer quant aux craintes exprimées suites aux impacts potentiels des vibrations induites par les travaux de compactage des remblais du 4ème pont.
- Négociations: Au 31 mars 2020, les négociations se poursuivent avec 11 488 PAP sur 13 174 PAP installés dans l'emprise du projet (soit 87%). Le nombre de PAP ayant négocié est reparti comme suit dans les 03 communes impactées:
  - Attécoubé : 6 113 PAP ayant négociées pour un montant de 10 045 722 612 FCFA sur 6 731 PAP dans l'emprise, soit 91% des PAP identifiés ;
  - Yopougon : 4 665 PAP ayant négociées pour un montant de 13 131 347 823 FCFA sur 4 888 PAP dans l'emprise, soit 95% des PAP identifiés ;
  - Adjamé: 710 PAP ayant négociées pour un montant de 3 494 141 189 FCFA sur 1 555 PAP dans l'emprise, soit 46% des PAP identifiés.

Malgré les différentes réunions d'informations et de sensibilisation organisées à l'endroit des PAP afin de les inciter à venir aux différentes séances de négociation, **1 686 PAP** soit **13%** du total des PAP identifiées n'ont pas encore négocié avec plus de 1000 PAP restant introuvables parce qu'ayant quitté l'emprise du projet après leur recensement en 2016.

- *Paiement des indemnisations*: le paiement des indemnités d'éviction des PAP ont démarré depuis le 17 septembre 2018 et elles ont porté au 31 mars 2020 sur 6 332 PAP pour un montant de 10 891 472 809 F CFA, réparti comme suit dans les 03 communes impactées :
  - Attécoubé : 4 176 PAP pour un montant de 5 266 027 459 FCFA
  - Yopougon : 2 048 PAP pour un montant de 4 514 332 002 FCFA
  - Adjamé: 108 PAP pour un montant de 1 111 113 348 FCFA

En tenant compte du nombre de PAP ayant signé des certificats de compensation, au 31 mars 2020, il reste à payer les indemnités de **5 156 PAP** pour un montant de **15 779 739 604 FCFA**. Il est important de signaler qu'au cours du 1er trimestre 2020, le compte du projet n'a pas été reçu d'approvisionnement au titre du paiement des indemnités des PAP.

Réinstallation des propriétaires de bâtis résidents: Au 31 mars 2020, sur 910 propriétaires résidents (PR) identifiés, 821 PR ont signés leurs certificats de compensation soit 90%. Seulement 365 des PR ayant signés les certificats de compensation soit 44% ont opté pour la réinstallation. Avec le géo-référencement des bâtis dans l'emprise du projet en cours de réalisation, il s'avère que certains PAP dont 36 PR ayant optés pour le relogement ont soit renoncées, soit leurs bâtis se sont plus dans l'emprise du projet à l'issue de la modification du

tracé effectuée pour optimiser le projet, soit une plainte faisant opposition à leur titre de propriété a été formulée. Ainsi, à ce jour, le projet devra procéder au relogement de 329 PR.

De manière spécifique, **51 PR** ont été effectivement relogés soit **15%** des 329 PR de manière ciblée afin de permettre à l'entreprise de travailler sur les espaces libérés ou de tenir compte de la précarité de leur situation sociale et sanitaire. Ce relogement a été fait conformément à l'arrêté interministériel n°0001/MEER/MEF/MPMBPE du 18 novembre 2019, portant octroi d'indemnités d'éviction aux ménages propriétaires de bâtis résident en vue de leur réinstallation temporaire. Les **278 PR** restants seront logés au fur et à mesure des nécessités de libération d'emprise telle que prévue en relation avec le planning de réalisation des travaux en tenant compte de la mobilisation effective des ressources.

#### Site de réinstallation :

- Gros camions: un site de 5 ha a été identifié au PK24 pour la relocalisation des gros camions. Les études techniques d'aménagement ont été réalisées par le BNETD et les études d'impact environnemental ont été réalisées par le cabinet TERRABO. Le DAO pour l'aménagement de ce site a été publié le 03 décembre 2019 et l'ouverture des offres a eu lieu le 15 janvier 2020. L'ANO de la DMP sur l'attribution du marché de travaux à SOROUBAT pour un montant de 2 091 714 079 FCFA TTC et une durée de 04 mois, a été obtenu le 23 janvier 2020. La lettre d'attribution a été notifié à SOROUBAT le 04 février 2020 et la CC-PTUA est en attente de l'approbation dudit marché par les autorités compétentes depuis 14 février 2020.
- Aménagement des sites de réinstallation des propriétaires résidents : la CC-PTUA a acquis par le biais de l'AGEF, cinq (05) sites d'une superficie totale de 68 ha à Anyama (03 sites) et Songon (02 sites).

A la suite de la réalisation des études techniques d'aménagement de 02 sites par le BNETD, la sélection des entreprises de travaux est en cours :

- Site d'Ayewahi à Songon: le DAO pour l'aménagement de ce site a été publié le 21 janvier 2020. L'ouverture des offres a eu lieu le 28 février 2020 et Le jugement des offres est prévu pour le 03 avril 2020;
- Site d'Ebimpé à Anyama: le DAO pour l'aménagement de ce site a été publié le 05 février 2020. L'ouverture des offres a eu lieu le 06 mars 2020 et le jugement des offres a eu lieu le 30 mars 2020.
- Opérations de libération de l'emprise : le 07 janvier 2020, il y a la libération de l'emprise du viaduc de Boribana de la mosquée, de trois (3) habitations et une activité commerciale mitoyenne qui n'avaient pas fait l'objet de libération d'emprise du 30 novembre 2019. En effet, ce jour, les représentants de la Mosquée et du Collectif des impactés du 4ème pont dans le district d'Abidjan ont demandé aux représentants du projet sur les lieux, de leur laisser quelques jours afin que les PAP qui y ont installées provisoirement leurs affaires puissent les déménager. Ils ont alors pris l'engagement de libérer eux-même l'emprise du pont de la mosquée. Ce qu'ils ont fait le 28 décembre 2019, en décoiffant la mosquée. L'opération du 07 janvier a permis de de procéder à la démolition des murs qui ne pouvait se faire de manière manuelle.

- Gestion des plaintes: le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel depuis Octobre 2018. Pour ce trimestre (janvier à mars 2020), le Bureau de Gestion des Plaintes a reçu 41 plaintes, et en a résolu 08. A ce jour, 33 plaintes sont donc en cours de traitement avec l'appui des cabinets ayant réalisés les études du PAR (CIIC et BNETD) et se répartissent comme suit :
  - 16 plaintes pour omission dans la base de données avec reçus d'identification;
  - 06 plaintes pour non recensement;
  - 04 plaintes pour contestation du montant d'indemnisation proposé;
  - 03 plaintes pour litige sur la propriété d'un même bâti ;
  - 01 plainte pour non prise en compte de la valeur du terrain ;
  - 01 plainte pour non évaluation d'activité commerciale ;
  - 01 plainte pour erreur sur prénom ;
  - 01 plainte pour contestation du nombre de pièces proposé pour le relogement.

Relativement au 14 PAP propriétaires bâtis résidents à Boribana qui ont refusé de signer les procès-verbaux de négociation, au motif que les montants qui leur ont été proposés sont inférieurs aux valeurs réelles de leurs maisons, aucun accord n'ayant été trouvé, la justice a été saisie par le biais de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) pour les 04 PAP dans l'emprise du viaduc du Boribana. Ainsi, le 24 décembre 2019, une assignation en référé a été signifié auxdits PAP. Le procès a démarré le 03 janvier 2020 et le juge des référés par décision n°600 du 14 février 2020 a ordonné le déguerpissement des lieux desdits PAP tant de leurs personnes, de leurs biens que tous occupants de leur chef. A cet effet, le 10 mars 2020, l'ordonnance de référé suivi d'un exploit d'avoir à libérer la zone a été signifié à leur avocat. Les 04 PAP ont fait appel de la décision de justice. Toutefois, L'AJT a recommandé que le jugement soit mis en application y compris par la force publique des quatre (04) personnes susvisées parce que le fait de faire appel ne suspend pas une décision rendue par le juge des référés.

■ PAP vulnérables : l'ONG en charge du suivi social sur le projet a transmis une liste de 306 PAP supposées vulnérables à l'équipe social du PAR/PTUA qui procédé à des entretiens individuels avec celles-ci en vue d'établir leur vulnérabilité. Ces entretiens ont eu lieu dans les cellules de négociation sur la base des informations données par les PAP. Les résultats de ces entretiens sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de PAP supposées	Nombre de PAP supposées vulnérables	Nombre de PAP pouvant être
	vulnérables	rencontrées	prise en compte
Adjamé	15	12	11
Attécoubé	179	41	32
Yopougon	112	35	33
Total	306	88	76

Toutefois, pour plus d'objectivité dans la recherche d'informations et pour plus d'efficacité dans l'identification des besoins réels de ces PAP, des visites à domicile (VAD) ont été planifiées. Toutefois, ces visites planifiées n'ont pas pu être faite à cause de la situation sanitaire du COVID 19.

■ PAP employées sur le chantier : au 31 mars 2020, l'entreprise de travaux employait 69 personnes dont une femme provenant des communes traversées par le projet. Sur ces 69 employés, 03 sont des PAP occupant les fonctions de manœuvres (02) et de Chargé des affaires sociales (01).

- Actualisation du baseline sanitaire : au 31 mars 2020, les outils de collecte de données ont été élaborés et des courriers adressés au Ministère de la Santé afin d'autoriser les centres de santé à répondre aux différents questionnaires sur les maladies courantes dans la zone du projet. Toutefois, en raison de la pandémie du COVID 19, la collecte des données sur le terrain a été suspendue.
- Purge des droits coutumiers avec SANTE Village : au 31 mars 2020, 03 séances de négociation ont eu lieu avec SANTE Village :
  - 22 janvier 2020 : un accord a été trouvé sur la superficie impactée objet de la purge qui est de 5ha 75a 17ca soit 57 517m<sup>2</sup>;
  - 03 mars 2020 : les parties se sont accordées sur le principe de la compensation en compensation en nature et en numéraire ;
  - 05 mars 2020 : un accord définitif a été trouvé sur le montant de l'indemnisation. 2000 FCFA/m² en numéraire couvrant les 57 517 m² soit 115 030 000 FCFA 1500 FCFA/m² en nature soit 86 275 500 FCFA qui sera absorbé par un projet communautaire de construction d'un centre multifonctionnel composé de 01 salle d'alphabétisation, des vestiaires, une garderie, des magasins de stockage, une chambre froide et un comptoir de ventes
    - 20 lots de terrains dans a zone de Songon M'Bratté sera attribué à la communauté villageoise

De manière spécifique, un protocole d'accord permettant d'entériner les points d'accords est en cours de validation par les parties avant les signatures par les Ministres en charge du Budget, des Finances, de la Construction, de l'Equipement et Entretien Routier).

■ PAR Complémentaire et actualisé: ce rapport a été transmis au cabinet du MEER pour la validation par le comité interministériel et à la BAD le 10 février 2020 pour requérir son ANO. Les observations faites par le MEER ont incité la CC PTUA à procéder au géo-référencement de tous les bâtis du PAR du 4ème pont afin de s'assurer que les PAP à payer sont effectivement dans l'emprise du projet tenant compte de la modification du tracé. Au 31 mars 2020, ce géo-référencement est en cours.

#### 3.2 Construction de trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le rapport du PAR a été validé par le comité interministériel le 27 mars 2019. Ainsi, les négociations ont démarré le 04 juillet 2019 et se poursuivies jusqu'au 31 mars 2020.

A ce jour, 206 PAP ont signé des certificats de compensation d'un montant de 252 615 302 FCFA sur 322 PAP installés dans l'emprise du projet (soit 64%) pour un montant total de 2 525 631 346 FCFA.

L'arrêté interministériel portant indemnités d'éviction de **196 locataires d'activités commerciales** a été soumis à la signature des différents ministres depuis le 04 mars 2020 et n'a pas encore été signé. Par conséquent, au 31 mars 2020, aucun paiement n'a été effectué au titre des indemnités d'éviction des trois échangeurs sur le Boulevard Mitterrand.

Par ailleurs, l'entreprise CICOF a été sélectionnée pour la reconstruction des clôtures impactées pour un montant de 248 327 011 FCFA TTC. Les travaux n'ont pas encore démarré parce

l'entreprise retenu est toujours en attente de son marché qui est en attente d'approbation depuis le 9 janvier 2020.

#### 3.3 Construction des voies structurantes

Au 31 mars 2020, les rapports d'actualisation des PAR relatifs à la Sortie Est (route de la prison civile), la Y4, le Boulevard Latrille, et la sortie Ouest (route de Dabou) ont été transmis par les différents Consultants à la Cellule de Coordination du PTUA. Aux fins de validation desdits rapports, la Cellule de Coordination a commis depuis le 09 mars 2020 des Cabinets pour le géoréférencement de tous les bâtis identifiées dans les différents PAR. Ainsi, ces différents rapports n'ont pas encore été transmis comité interministériel et au bailleur pour validation.

Par ailleurs, le PAR dédoublement de la sortie Ouest indique que deux (02) écoles primaires publics à Niangon Adjamé et Adiapoto sont partiellement impactées par les travaux. La CC-PTUA a donc lancé des appels d'offres pour la reconstruction des bâtiments et des clôtures impactées dans ces écoles :

- Ecole primaire Orange 1 d'Adiapoto : le marché a été attribué à l'entreprise CICOF le 11 février 2020 pour une durée d'exécution de trois (3) mois. Les travaux concernent la reconstruction de deux bâtiments R+1 de 6 classes plus bureaux, d'une clôture de 600 mètres et de latrine de six cabines.
  - Les travaux de fondations sont en cours et le taux d'avancement est estimé à 17%.
- Ecole primaire publique du village de Niangon Adjamé: le processus de sélection de l'entreprise de travaux est toujours en cours. En effet, le DAO a été publié le 28 janvier 2020 et l'ouverture des offres a été faite le 28 février 2020. Le jugement des offres est prévu pour avril 2020.

### 4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA PERIODE PRECEDENTE

L'état de mise en œuvre des recommandations du trimestre précédent est le suivant :

- Mobiliser les ressources complémentaires pour le paiement des indemnisations des PAP Après les 6 milliards FCFA reçu le trimestre précèdent, les comptes du projet n'ont plus été approvisionnés pour le paiement des indemnités des indemnités d'évictions.
- Libérer effectivement les emprises des PAP ayant été déjà indemnisés ;
  - Le trimestre précédent le PTUA a procédé à la libération de l'emprise de Boribana, cependant toutes les habitations des PAP propriétaires Résidents indemnisés n'ont pas été démolies. Toutefois, les actions de sensibilisation sont en cours afin d'inciter les PAP effectivement indemnisés à libérer les emprises. Par ailleurs, le fait de n'avoir pas pu continuer le paiement des indemnisations, a freiné la libération des emprises des zones prioritaires.
- Faire valider les différents PAR des voies structurantes et le PAR complémentaire par le comité interministériel

La validation interne finale des différents PAR est liée à la finalisation géo-référencement de tous les bâtis mentionnés dans lesdits PAR afin de s'assurer que les PAP à payer sont effectivement situées dans les emprises.

#### Réaliser la prise en charge des personnes vulnérables

Un travail préalable a été fait pour la prise en charge des personnes vulnérables. En effet, une liste de 306 personnes supposés vulnérables a été transmise à l'équipe sociale du PAR /PTUA. Après analyse 76 PAP ont été retenues et des visites de confirmation devaient être réalisées avant la prise en charge.

#### Traiter de manière efficace toutes les plaintes

La CE-PAR se réunit de manière plus fréquente soit au moins une réunion par semaine. Ce qui a permis de traiter plusieurs plaintes. Toutefois, le traitement de 80% des plaintes qui correspondant à celles liées aux omissions et non recensement, est lié à la transmission du rapport définitif d'actualisation du PAR réalisé par le cabinet CIIC. Des séances de travail avec les cabinets ayant fait les études du PAR (Cabinet CIIC et BNETD) ont été organisées en vue de mieux harmoniser le processus de traitement des plaintes selon les différentes catégories.

#### Construire les logements des PAP en vue de leur réinstallation définitive

Cette recommandation n'a pas été réalisé. En effet, les DAO pour la sélection des entreprises de travaux sont en cours de finalisation. Toutefois, la sélection des entreprises en charge de l'aménagement des sites est quasi terminée.

#### 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.

La mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation est un élément essentiel dans la réalisation d'un projet devant respecter la sauvegarde opérationnelle 2 (SO2) de la BAD. Son exécution doit permettre la libération des emprises avant que les entreprises de travaux démarrent leurs activités.

Toutes les recommandations n'ont pas trouvé de solutions idoines au cours de ce trimestre. Ainsi, elles seront reconduites au trimestre prochain afin que leurs prises en compte permettent d'avancer dans la mise en œuvre du PAR.

Les principales recommandations à mettre en œuvre rapidement sont :

- Mobiliser les ressources suffisantes pour le paiement des indemnisations des PAP;
- Libérer effectivement les emprises des PAP ayant été déjà indemnisés ;
- Faire valider les différents PAR des voies structurantes et le PAR complémentaire par le comité interministériel ;
- Réaliser la prise en charge des personnes vulnérables ;
- Traiter de manière efficace toutes les plaintes en collaboration avec les cabinets d'études ;
- Construire les logements des PAP en vue de leur réinstallation définitive.